

06

Favoriser la participation et le pouvoir d'agir des adolescents : une approche par les droits de l'enfant

Fiche technique

Secteurs

Social et Médico-social

Public

Travailleurs sociaux et professionnels (cadres ou non cadres) intervenant auprès des enfants accompagnés ou accueillis dans tout type d'établissement ou service du secteur social-médico-éducatif

Durée

3 jours

Organisme de formation

☞ SOS villages d'enfants

Lieux & dates

☞ Groupe 1

paris

Les 8 & 9 avr. 2019

+ Le 9 mai 2019

☞ Groupe 2

paris

Les 27 & 28 mai 2019

+ Le 25 juin 2019

Interlocuteur Unifaf

Laurence SERRES

laurence.serres@unifaf.fr

0146004186

Contexte

La loi 2002-2 place les personnes accompagnées au centre de l'action du travail social, en précisant leurs droits et leurs devoirs. Elle favorise, dans les textes, leur implication dans la définition de leur projet mais également dans la vie des associations. Pour cela, les établissements doivent mettre en place des outils et méthodes d'information, d'expression et de concertation afin de permettre une véritable participation des jeunes non seulement dans leur projet individuel, mais également dans les projets collectifs de l'institution. Le conseil de la vie sociale (CVS) est un de ces outils, mais il n'est pas le seul. Ainsi, développer « la citoyenneté » des jeunes grâce à une meilleure compréhension de leurs droits et devoirs doit favoriser une implication réelle de ces derniers.

Cette implication ne peut voir le jour que si les professionnels qui les accompagnent sont formés et disposent d'une interprétation fine des fondamentaux des droits de l'enfant et des personnes accompagnées.

Cette formation permettra de s'approprier une approche par les droits de l'enfant et d'en faire un critère d'accompagnement partagé et incontournable, tout en contribuant aux enjeux actuels :

- Avoir une approche globale des droits de l'enfant adaptée aux adolescents et intégrant toutes les situations de vulnérabilité
- Favoriser le décloisonnement des institutions
- S'appuyer sur la parole des jeunes sortis des dispositifs d'accompagnement pour progresser
- Partager des outils communs concrets autour de principes fondamentaux de la CIDE
- Se centrer sur la posture professionnelle et l'effectivité des droits au quotidien

Objectifs

- Identifier les liens entre droits de l'Homme et droits de l'Enfant
- Apprécier sa marge de manœuvre pour renforcer l'application quotidienne des principes fondamentaux des droits de l'enfant
- S'appuyer globalement au quotidien sur les principes fondamentaux pour favoriser le pouvoir d'agir et l'autonomie
- S'inspirer de la parole des jeunes dans sa pratique quotidienne

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

1er et 2ème jours :

- Les liens entre droits de l'Enfant et droits de l'Homme, la CIDE et ses principes fondamentaux
- Le principe du droit à la vie, à la survie et au développement avec un focus sur ce dernier point
- Le droit des adolescents à se faire entendre et à participer aux décisions qui les concernent et les techniques de communication associées
- Participation et pouvoir d'agir : quels moyens de levier ?
- Les outils d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Les critères de discrimination proscrits, les risques et les perceptions d'injustice que peuvent avoir les adolescents
- Préparation de l'intersession sur sa marge de manœuvre pour bien appréhender les droits de l'enfant au quotidien

3ème jour :

- Retour d'expérience : actions mises en œuvre et limites observées
- Droit de l'enfant et autonomie (insertion économique, sociale et identitaire, capacité à rendre les jeunes acteurs de leur projet personnel)
- Les possibilités de promotion et de mise en pratiques des principes fondamentaux en contexte de travail en équipe et avec les acteurs/partenaires autour du jeune
- Focus sur les besoins des adolescents les plus vulnérables à partir de l'expérience de jeunes majeurs